

Formulaire d'inscription à une formation **Agri-Formation 29**

Cette formation bénéficie
du financement suivant :

« Le Statut du fermage : outil de stratégie foncière au service de l'économie de l'exploitation »



Mardi 23 Juin 2015

de 9h30 à 17h30 (durée : 7 h)
Centre de formation de Saint Ségat
Kergadalen – 29590 SAINT SEGAL

Responsable de Stage : Dominique MOLINA
CONTACT : 02 98 64 02 20 (choix 2)

M. Mme Mlle.....
(Rayez les mentions inutiles)

Prénom :

Nom de jeune fille

Né(e) le : à : Département :

Adresse

Code Postal : Ville :

Tél. Port. Fax. Email

N° de SIRET de l'entreprise.....
(important pour pouvoir bénéficier du crédit d'impôt à la formation)

Merci de cocher la case correspondante : Agriculteur Conjoint Aide Familial
 Salarié agricole Autres (retraité)

Je suis : Contributeur VIVEA (j'ai un statut de chef d'exploitation)
 Contributeur FAFSEA (j'ai un statut de salarié)

TARIFS

- Pour les stagiaires éligibles à Vivea le tarif à régler d'avance est de **57€ par jour** de formation, repas compris (15€).
- Pour les stagiaires non éligibles à Vivea (avec un statut de non exploitant ou salarié, exploitant pas à jour de leurs cotisations etc.) le tarif à régler d'avance est de **190 € par jour** de formation, repas compris (15€). Pour les stagiaires ayant un statut de salarié vous pouvez établir un dossier individuel de prise en charge auprès du FAFSEA (02 23 25 22 22 ou bretagne@fafsea.com), avec l'aide d'Agri-Formation 29 : contactez-nous pour plus de renseignements.

Ci-joint mon règlement à l'ordre de Agri-Formation 29 pour un montant de correspondant à :

- Stagiaire éligible : 1 jour x € = €
 Stagiaire non éligible : 1 jour x € = €

👉 Tournez SVP !

Conditions générales de services

OBLIGATIONS D'AGRI-FORMATION 29

- L'organisme de formation s'engage à envoyer une confirmation d'inscription au stagiaire au moins 5 jours ouvrés avant le début de la formation.
- En cas d'annulation, l'organisme de formation s'engage à prévenir le stagiaire au moins 3 jours ouvrés avant la date prévue de formation.
- Envoyer une attestation de formation à l'issue de la formation.
- Donner une réponse écrite dans un délai de 15 jours ouvrés en cas de réclamation.
- La formation est ouverte sous réserve d'un nombre minimum et maximum de stagiaires.
- La formation se tiendra sous réserve d'agrément par le(s) financeur(s).

MES OBLIGATIONS

- L'inscription est ferme et définitive et sera prise en compte à réception du bulletin d'inscription dûment rempli accompagné du règlement conforme à l'organisme de formation, dans le délai imparti.
- Je m'engage à participer à l'intégralité de la session de formation à laquelle je me suis inscrit(e).
- En cas d'annulation non prévenue de ma part, mon règlement sera encaissé.
- J'atteste être à jour de mes cotisations VIVEA (c'est-à-dire à jour de mes cotisations MSA). Dans le cas contraire je m'engage à prendre en charge l'intégralité du coût de la participation à la formation.
- J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur ce bulletin d'inscription

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de services

Fait à :

Le :

Signature